

## Lutter contre les mariages précoces en Afrique

Date : 9 octobre 2018



Les mariages précoces sont des pratiques qui empêchent les enfants de jouir pleinement de leurs droits. Ces pratiques restent néanmoins courantes au Togo et au Cameroun. En cause : le poids des traditions sociales et culturelles néfastes et des contraintes économiques.

### **Mariages précoces : des chiffres alarmants**

Dans son rapport de 2016, l'UNICEF estimait que 13% des filles au Cameroun étaient soumises à des mariages précoces avant 15 ans, et 38% avant 18 ans. Des études menées par le gouvernement camerounais ont confirmé que les mariages précoces et/ou forcés étaient répandus sur l'ensemble du territoire. La situation était encore plus grave dans les régions du nord et de l'extrême-nord, avec des pourcentages pouvant dépasser les 60% de filles mariées avant 18 ans.

Au Togo, le rapport de l'UNICEF de 2016 faisait état de 6% des filles mariées avant 15 ans, et 22% avant 18. Les chiffres ne baissent pas. Aujourd'hui, 7% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été mariées avant 15 ans et 29% des 20-49 ans avant 18 ans.

Les mariages forcés sont bien souvent justifiés par des pratiques socioculturelles néfastes. Les familles tiennent à protéger leurs jeunes filles des agressions sexuelles et des grossesses hors mariage. Les contraintes économiques sont également une réalité. La pauvreté incite bien souvent les parents à marier leur fille prématurément à un homme qui la prendra en charge et en assumera la responsabilité, y compris financière. Ainsi, le faible statut social de la femme et de l'enfant et les stéréotypes profondément enracinés quant au rôle de chacun - homme et femme - dans la société

contribuent à perpétuer cette pratique pourtant contraire aux droits de l'enfant.

## **Protéger les droits des enfants**

Les conséquences de ces mariages précoces sont en effet dramatiques pour les enfants. En 2017, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU s'alarmait qu'au Cameroun, « plus de 22 % des filles âgées de 15 à 19 ans aient été victimes de violences sexuelles, notamment dans le cadre des mariages d'enfants, de sorte que la prévalence du VIH/Sida demeurait élevée dans ce groupe d'âge. »

**Engagées dans des unions forcées, les petites filles sont déscolarisées une fois le mariage prononcé. Elles sont ainsi soudainement et irrémédiablement privées de leur droit à l'éducation.** Au Cameroun, le taux brut de scolarisation dans le 2ème cycle du secondaire ne dépasse ainsi pas les 42%. Cet abandon de l'école, souvent dès le primaire, rend les toutes jeunes mariées encore plus dépendantes de leur mari et vulnérables face à la précarité et à l'extrême pauvreté. C'est le pays tout entier qui se prive, avec elles, d'un apport conséquent pour son développement.

Lors de la 38e session du [Conseil des droits de l'homme de l'ONU](#) en juin 2018, le BICE et son partenaire camerounais [CALBRIL](#) (Chantier d'Appui, de Loisirs, de Bricolage des Lapinos) ont tenu à alerter l'opinion internationale sur le sort de ces petites « Money Women », comme on les désigne au Cameroun. Ils ont pointé du doigt les droits de l'enfant bafoués et l'inefficacité des actions législatives et des campagnes de sensibilisation jusqu'ici menées. Faute de moyens conséquents, ces dernières ne parviennent pas à faire reculer ce système pernicieux.